me, commissaire de police du 4e arrondissement et M. le docteur Ballenghien, qui ne put que constater la mort de Marie Rousseuw et jugea inutile toute intervention pour le meurtrier, qui ne tarda pas, du reste, à expirer.

Et pendant ce temps, les deux fillettes, Mathilde et Irma, qui couchaient dans un lit dressé dans la chambre de leurs parents, continuaient à dormir : les pauvres petits n'ont rien entendu du terrible drame qui s'était déroulé si rapidement, et qui venait de les faire orphelines.

Il est facile de reconstituer la scène qui s'est produite. En proie à un accès de terreur folle, le dément se sera levé et étant descendu au *rez-de-chaussée, il prit dans deux pièces* différentes un marteau et un rasoir, et remonta auprès de sa femme.

Sans se rendre compte de ses actes, et toujours sous l'empire de son obsession, il crut échapper aux poursuites de ses imaginaires ennemis en frappant sa femme à coups de marteau, pendant son sommeil.

La malheureuse femme, surprise ainsi, a voulu se débattre ; elle a perdu beaucoup de sang sur l'oreiller : en se levant pour fuir, elle aura eu une syncope et sera tombée entre les deux lits. C'est là que, s'armant du rasoir, le fou lui ouvrit la gorge, tranchant l'artère carotide qui a amené une mort rapide.

SUICIDE DU MEURTRIER

Après cet exploit, Vandevelde ivre de fureur et de sang, a dû avoir un éclair de raison et, devant la gravité de l'acte qu'il venait de commettre, il s'est résolu à la mort. Sa *gorge est* tailladée de coups de rasoir : il a eu lui-même une abondante hémorragie et *s'est affaissé sur le plancher, absolument* exsangue. — la figure empreinte d'une expression d'effroi.

Près de lui on a retrouvé les deux instruments ensanglantés qui ont servi à accomplir cette double et sinistre besogne.

On présume que cette scène terrible a dû se passer vers dix heures et demie, et que la première victime ayant été surprise dans son sommeil, a été si vite expédiée qu'elle n'a pas eu le temps de pousser un seul cri d'alarme.

L'ENQUETE DE LA POLICE

M. Prudhomme, commissaire de police, du 4e arrondissement, a ouvert une enquête et a procédé à l'audition des enfants des époux Vandevelde ,notamment de la jeune Henriette qui a découvert le drame.

M. le docteur Bole, médecin légiste, a été requis pour examiner les cadavres, que M. le docteur Delahousse, avait déjà visités.

M. Marion, commissaire central, a avisé le parquet par dépêche : il est probable qu'en présence du suicide du meurtrier, le parquet ne jugera pas à propos de descendre sur les lieux.

Les corps des époux Vandevelde ont été transportés à l'Hôtel-Dieu et déposés à la Morgue, hier soir, vers six heures, devant une foule énorme qui n'avait cessé de stationner toute la journée devant la maison du crime, commentant avec passion le tragique événement.

G. L.

VIOLENT INCENDIE

A LA MADELEINE-LEZ-LILLE

Une Filature de coton en feu. — 230.000 fr. de dégâts.

Hier jeudi, vers deux heures moins le quart, un incendie s'est déclaré dans la filature de coton appartenant à MM. E. Delesalle et Cie, à *La Madeleine.*

Cette filature, sise rue Pasteur, 10, et rue de Condé, se compose d'un bâtiment à quatre étages long de 45 m. 50, large de 33 m. 50 situé au fond d'une vaste cour et ayant à ses extrémités d'une part le bâtiment des machines et la cheminée, d'autre part un magasin de matières premières .

Le rez-de-chaussée du bâtiment principal sert d'atelier de préparation.

Les trois premiers étages sont les ateliers de filature des gros et moyens numéros.

Le quatrième étage, celui où l'incendie s'est déclaré, comprend 6 métiers à filer les cotons fins et 8 métiers à retordre.

A chaque étage, à côté des salles de métiers, se trouve une petite pièce servant de dépôt pour les bobines, dévideuses,courroies et accessoires divers.

La filature entière compte 60.000 broches et occupe un personnel de 300 ouvriers et ouvrières.

En 1890, cette filature fût entièrement détruite par un incendie. Elle a été *reconstruite* et agencée sur des plans modernes et, en la visitant, on constate que l'architecte a eu surtout la préoccupation d'éviter les dangers de l'incendie.

L'escalier est en fer, les portes sont également en fer,les étages séparés par un plafond voûté et bitumé. C'est donc au genre de la construction que l'incendie d'hier a pu être localisé dans le local où il s'était déclaré.

L'ALARME

Vers deux heures moins le quart de l'après-midi, alors que tous les métiers étaient en marche, le feu se déclara à un métier du quatrième étage, par suite de l'échauffement d'une poulie, et en un instant les flammes, alimentées par les matières graisseuses et le coton des broches, gagnaient tous les métiers.

Les ouvriers ne purent se servir des extincteurs qui étaient à leur portée, tellement la fumée emplissait la salle, les asphyxiant à demi. Aussi, durent-ils quitter au plus vite l'atelier en feu. Quelques-uns même n'eurent point le temps d'emporter leurs vêtements de ville, qu'ils avaient quittés pour travailler et dans les poches desquels se trouvaient leur montre et leur porte-monnaie.

LE SAUVETAGE

Pour quitter la salle du 4e étage, les trente ouvrières et ouvriers qui y étaient occupés ne se dirigèrent pas tout d'abord vers la porte de sortie. Ils exécutèrent les instructions qui leur sont données en cas d'incendie, et bien s'en fallu .

On sait que lorsque l'alarme d'un sinistre est donnée, tout le monde se dirige vers la porte de sortie ; on se bousculé au point de se blesser, la porte est encombrée et fatalement il y en a qui sont pris par les flammes ou la fumée.

Or, hier, *les ouvriers de l'atelier incendié,* aussitôt l'alarme donnée, s'adossèrent en ligne au mur près de la porte, puis, se donnant tous la main, ils partirent au galop s'en*traînant les uns les autres. De la sorte, il n'y* eut personne de blessé ; cependant un des derniers avait été quelque peu asphyxié et il serait probablement tombé en voulant se sauver, s'il n'avait pas été entraîné par ses camarades et compris dans la chaîne.

LES SECOURS

Les pompiers de La Madeleine, arrivaient bientôt sur les lieux du sinistre, commandés par le capitaine Delobel.

Tous les métiers du quatrième étage étant en feu, il fallait surtout chercher à préserver les étages inférieurs et la pièce de dépôt des dévideuses. Les portes de fer furent fermées et on arrosa ferme le foyer de l'incendie, surtout du côté de la cage de l'arbre vertical, arbre de transmission qui commande les métiers de tous les étages. Si le feu s'était *communiqué dans cette cage* où l'huile suinte le feu aurait pu assez facilement gagner les autres ateliers .

Vers trois heures, les pompiers de Lille ar*rivaient également sur les lieux du sinistre* avec une pompe à vapeur de la caserne Malus, une échelle de sauvetage et autres accessoires.

A ce moment, la toiture de la filature était en feu. Sous les ordres du sergent Maury, la pompe à vapeur fut immédiatement mise en batterie, la grande échelle fut dressée et une demi-douzaine de lances déversèrent sur le foyer des torrents d'eau, que l'on puisait avec facilité dans les réservoirs qui se trouvent dans la cour même de l'usine.

Ce n'est qu'à cinq heures du soir que l'on s'était rendu maîtres du feu, mais il fallut encore arroser jusqu'à 7 heures les décombres fumants.

Les pompiers de Lille regagnèrent leur casernement vers 7 heures 1/4. Quant à ceux de La Madeleine, ils durent rester sur les *lieux pour la surveillance pendant la nuit.*

LES DEGATS

Bien que l'incendie ait été localisé à l'ate*lier des métiers du quatrième étage, les dé*gâts seront néanmoins assez élevés .

De tout l'atelier, il ne reste plus rien. Les quatorze métiers, qui avaient une valeur totale de 120.000 francs, sont entièrement détruits.

Si on ajoute à cette somme de 120.000 fr. celle de 60.000 fr. pour les dégâts causés à l'immeuble et 50.000 fr. pour les marchandises consumées par le feu ou détériorées par l'eau, on arrive à une somme totale de 230.000 francs.

On ne peut se faire une idée de la quantitée d'eau lancée sur le foyer de l'incendie. Elle traversait les plafonds et venait tomber sur les métiers du 3e et 2e étage. Là, des ouvriers rejetaient à l'aide de pelles, l'eau dans l'escalier et l'ascenseur ou *monte-charges.*

Cependant les métiers ainsi détériorés ne *le sont pas suffisamment pour empêcher le* travail.

Sauf l'atelier du quatrième étage, la filature pourra sous peu de jours reprendre son activité. *Il n'y aura pas de chômage* à proprement parler pour les ouvriers, car les 30 qui travaillaient au quatrième étage pourront être occupés à la préparation.

LE SERVICE D'ORDRE

Le service d'ordre était assuré par une brigade de gendarmerie de Lille, sous les ordres du maréchal-des-logis Ribreux, et par le commissaire de police de La Madeleine, M. Hétin.

Nous avons remarqué sur les lieux, M. Herman, capitaine des pompiers de Lille ; Crombez, Lepercq, Patein, lieutenants ; le maire de La Madeleine, etc., etc.

LE BON PASTEUR

DE LILLE

A la suite des épouvantables révélations faites au procès de Nancy sur le régime de l'une des maisons du Bon Pasteur, le minis*tre de l'intérieur, après avoir supprimé cette* horrible maison, s'est préoccupé de savoir si toutes les succursales de la congrégation n'étaient pas entièrement pareilles, et il a prescrit une enquête.

Que toutes soient pareilles, ce n'est que trop certain.

Dès à présent, nous avons, en effet, une déclaration formelle — plusieurs fois réitérée — de l'évêque de Nancy, lequel, on le sait, était appuyé dans ses protestations et ses revendications par cinq archevêques et quinze évêques.

La voici :

« Ces CRIMES sont certainement commis dans toutes *les maisons du Bon Pasteur. Ce qui le démontre, jusqu'à l'évidence, c'est que, malgré toutes mes réclamations, la provinciale et la supérieure générale défendent et approuvent la conduite de leurs religieuses de Nancy. »*

Pendant que se poursuit l'enquête prescrite par le président du conseil, il nous paraît utile de fournir à nos lecteurs les renseignements suivants sur le couvent du Bon Pasteur, de Lille.

Par l'entremise du P. Barthès, qui avait déjà fait créer la maison de Metz, le P. Varin, supérieur de la maison des Jésuites de Paris, s'intéressa, dit le biographe, à la fondation d'un Bon Pasteur à Lille et y intéressa Mlle de Lariandrie. Aussi la supérieure écrivait-elle : « *Les Pères Jésuites sont admirables* ».

D'autant plus admirables qu'ils apportaient les écus de Mlle Lariandrie !

Deux autres demoiselles contribuèrent à la prospérité de la maison, Mlle Legrand, qui se fit *ensuite* religieuse, et Mlle Santerre, dont le rôle est ainsi décrit :

« Elle garda sa liberté ; habitant dans le couvent, elle pouvait sortir de la clôture. Elle conservait son costume laïque. Elle parcourait les *riches* familles de Lille, où elle était très aimée, pour recommander le Bon Pasteur. Elle amenait elle-même au couvent les pénitentes qu'elle trouvait. On l'a vue plus d'une fois les prendre par le bras, les prêcher pour les introduire dans la clôture. »

Autant de malheureuses ainsi appréhendées, autant d'ouvrières qui travailleront, bon gré mal gré, au profit de la communauté. Et, si ce régime ne leur plaît pas, comment sortir du cloître ? A quelle autorité réclamer aide et protection ? Une fois introduites, elles n'en sortiront que si on veut bien les en laisser sortir.

Les immeubles de la maison de Lille sont évalués 419.000 francs.

Un officier déserteur à Calais

Il y a quelques jours, disparaissait subitement le lieutenant Maréchal, de la 12e compagnie du 8e régiment d'infanterie en garnison à Calais.

M. Maréchal s'était trouvé mêlé, dit-on, à diverses affaires de femme dont il redoutait les conséquences fâcheuses.

Cet officier a été porté déserteur, bien qu'ayant donné sa démission quelques jours après son départ.

L'assainissement de nos cours d'eau

On nous écrit :

Le *Petit Journal* commente l'amendement Ory-Chapuis, dont il relate le texte, et, signalant les *importants* services qu'il est appelé à rendre à l'hygiène et à la santé publiques, il en reporte l'honneur à la région du Nord.

« Tous ceux, dit-il, qui savent combien les problèmes de ce genre sont délicats et complexes et combien la maudite question d'argent les aggrave encore, en retardant leur solution, applaudiront des deux mains à une mesure qui, sans grever personne, va mettre les intéressés à même de rechercher et d'appliquer *les meilleurs moyens,* appropriés aux circonstances de temps et de lieu, de remédier à une situation qui se solde, somme toute, en existences humaines, la mortalité d'une *contrée variant surtout avec le régime des eaux* potables et des eaux usées.

» Happelons à ce propos que l'honneur de cette réforme à laquelle le Sénat ne manquera pas de donner, après la Chambre des Députés, la sanction définitive revient au Consortium fondé, il y a dix huit mois par un groupe de propriétaires du département du Nord, représentant quatre-vingt-treize villes, bourgs ou villages dont la population totalisée ne compte pas moins de 600.000 habitants.

» Il est bon de dire que les riverains de la Deûle, de la Marque et de la Lys, véritables sentines à ciel ouvert dont les infiltrations et les exhalaisons auraient fini par rendre inhabitable l'une des régions les plus riches de la France ,devaient savoir mieux que d'autres quels sont les périls de l'infection des cours d'eau. Ils seront les premiers à bénéficier des expériences défensives pour lesquelles le pari mutuel va fournir désormais le nerf de la guerre. Mais, comme en travaillant pour eux, ils auront travaillé pour tout le monde et généreusement servi la cause de la solidarité nationale, on ne saurait trop les féliciter autant du bel exemple qu'ils ont donné que de l'immense service qu'ils ont rendu. »

Malheureusement le Sénat ne semble pas manifester pour l'amendement Chapuis le même enthousiasme que le *Petit Journal.*

Malgré les efforts de M. le sénateur Boudenoot, qui a défendu avec le talent et l'énergie qu'on lui connaît, le texte de l'article 10, cette disposition n'a réuni à la Commission sénatoriale des Finances que 3 voix sur 36 !

Tout en reconnaissant que l'initiative prise par le *Consortium* a droit à toutes les sympathies et même aux subsides du gouvernement, le rapporteur général de cette commission, M. Antonin Dubost le docteur Labrousse, sénateur de la Creuse et son collègue M. Delcros, ont soutenu, avec une obstination déconcertante, que les contaminateurs seuls doivent faire les frais de l'assainissement des cours d'eau.

Ils se sont indignés à la pensée que l'Etat pourrait venir indirectement en aide « *à nos richissimes industriels du Nord* », oubliant que ces industriels ne sont pas tous, tant s'en faut, des milliardaires ; qu'ils aident dans une grande mesure notre département à payer le quatorzième des impôts de la France, et que toute nouvelle charge qu'on leur imposerait se répercuterait fatalement sur une population ouvrière qui n'a que trop à souffrir.

Très préoccupée et à bon droit de la campagne menée contre sa proposition, le Comité du Consortium a employé la fin de la dernière semaine et le commencement de celle-ci, à organiser la résistance contre les sportsmen et les éleveurs.

Ses Présidents, M. le *député Guillain et M.* le professeur Edmond Ory ont demandé à être entendus par la Commission sénatoriale des finances ; et ce dernier, toujours confiant dans l'excellence de sa cause, va s'établir à partir de demain en permanence au Sénat, comme il l'a fait naguère à la Chambre, pour s'efforcer d'éclairer et de convertir à ses idées les membres de la Haute Assemblée.

Il sera vigoureusement secondé par nos sénateurs, notamment par MM. Auguste Poté, membre fondateur du Consortium et par MM. Maxime Lecomte et Depreux, aussi bien que par le vaillant défenseur de la proposition Chapuis, M. Boudenoot, qui veut bien reprendre pour son compte cet amendement ,en le modifiant de manière à donner satisfaction aux répugnances du Sénat.

Tribune Socialiste

Fédération du Nord et du Pas-de-Calais

CONSEIL FEDERAL

Le Conseil fédéral du P. S. F. s'est réuni, hier à trois heures, salle de la Taverne, à Douai, sous la présidence du citoyen Salembier, de Calais.

JAURES A DOUAI

Le secrétaire fédéral a annoncé la venue certaine du citoyen Jaurès à Douai, pour la fin du mois de mai. Le citoyen Jaurès a, dès à présent, fait connaître le sujet de sa conférence : « Questions économiques. — Les Monopoles : Sucre et Alcool. »

Une commission composée des secrétaires des groupes de l'arrondissement de Douai se réunira incessamment pour l'organisation de cette conférence, qui sera probablement suivie d'un banquet.

LE CONGRES DE BETHUNE

Le Conseil fédéral a fixé irrévocablement la date du Congrès régional de Béthune, au dimanche 5 avril, à une heure et demie précise.

Les sections sont priées de faire connaître au secrétaire fédéral, avant le 30 mars, DERNIER DELAI, les questions qu'elles désirent voir figurer à l'ordre du jour du Congrès qui, dès à présent, est fixé ainsi qu'il suit :

1. Vérification des mandats ;
2. Rapport moral et financier ;
3. Les cartes du Parti ;
4. Envoi de délégués au Congrès national de Bordeaux ;
5. Examen de l'ordre du jour du Congrès national ;
6. Questions diverses, (qui seront communiquées aux sections avant le Congrès) ;
7. Délégués au Comité interfédéral ;
8. Lieu et date du prochain Congrès.

La *séance était levée à cinq heures et demie* du soir.

Le secrétaire fédéral,
Maurice MONIER.

LES 13 JOURS

Le ministre de la guerre a décidé que l'instruction relative aux convocations et appels en temps de paix sera, en ce qui concerne l'armée territoriale, modifiée comme il suit :

Sont appelés, les années de millésime impair :

Les hommes de l'armé territoriale se trouvant dans leur deuxième et leur troisième année de service dans cette armée (au lieu des hommes des 2 plus jeunes classes de l'armée territoriale) et appartenant aux unités d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie dont le centre de réunion pour les périodes d'exercice du temps de paix est situé sur le territoire des régions de numéro impair, y compris le 19e corps et la Tunisie.

Sont également appelés les années de millésime impair, les hommes des classes indiquées à l'alinéa qui précède, et appartenant aux unités dont le centre de réunion est situé sur le territoire du gouvernement militaire de Paris et qui ne sont rattachées à aucun corps d'armée.

Comme conséquence de ces nouvelles prescriptions, seront convoqués comme il suit les territoriaux des armes précitées :

En 1903, classes 1886 et 1887
En 1904 et 1905, classes 1888, et 1889.
En 1906 et 1907, classes 1890 et 1891, etc.

Contrairement aux dispositions qui avaient été prises antérieurement, la classe de 1890 ne sera pas convoquée cette année pour accomplir une période d'instruction.

Dernière Heure

Les Congrégations dissoutes

QUE VONT FAIRE LES MOINES ?

Paris, 19 mars. — Par suite du vote de la Chambre, rejetant leur demande d'autorisation, toutes les congrégations enseignantes composées d'hommes, sont légalement dissoutes.

Un de nos *confrères* est allé demander leurs intentions à quelques-unes de ces congrégations. Voici les renseignements qu'il a recueillis :

LES ORATORIENS. — Nous ne sommes dit un moine de l'Oratoire, que des prêtres séculiers vivant en commun : cependant, on nous a englobés parmi les congrégations. Pourquoi ? Parce que nous sommes prêtres et que nous enseignons. Et cela prouve que ce n'est pas seulement les congrégations que l'on veut frapper et que c'est bien à la liberté de l'enseignement que l'on en veut.

Maintenant, qu'allons-nous faire ? Qu'allons-nous devenir ? Nous allons nous disperser, et c'est *dimanche* probablement que nous nous séparerons. Mais ensuite ? Nous irons chacun de notre côté, vivant comme il plaira à Dieu. Beaucoup d'entre nous, comme le P. *Henry Thénedat, de l'Institut,* comme le P. Baudrillart, etc., s'adonnent à des études d'archéologie, d'histoire, de littérature, de science, en s'efforçant de se conformer aux désirs du P. Gratry dont tous les efforts tendirent à faire de l'Oratoire une société savante de prêtres.

Nous avons déjà quitté notre collège de Juilly, dans lequel nous étions depuis trois siècles et où nous avons été remplacés par une société qui a recruté son personnel enseignant parmi les laïques et parmi les ecclésiastiques.

Notre noviciat sera fermé.

L'école Massillon appartient à une société civile qui prendra ses dispositions pour continuer à y donner l'enseignement.

Chassés de chez nous, disposant de ressources si faibles que nos maisons sont grévées de charges très lourdes, nous nous disperserons, et nous ne pouvons que dire : « A la grâce de Dieu ! »

LES DOMINICAINS. — A l'Ecole Albert-le-Grand, à Arcueil, dont le corps professoral est composé de Dominicains, on déclare :

« L'école est la propriété d'une société anonyme entièrement composée de laïques, et, depuis deux ans, c'est-à-dire depuis le départ du Père Feuillette, elle a à sa tête un directeur laïque. Les Dominicains n'ont donc aucune initiative à prendre dans l'occurence. C'est au conseil d'administration qu'il appartient de statuer sur la situation qui nous est faite par le vote de la Chambre, et ce vote fera l'objet de la réunion qu'il tiendra ces jours-ci. »

LES MARISTES. — Depuis plusieurs jours les frères de la Société de Marie, dits Maristes, qui dirigent le collège Stanislas, prévoyant que la loi serait votée, se sont retirés et ont cédé leur établissement à une Société civile. Un ecclésiastique a été placé à *la tête du collège qui fonctionne comme par* le passé, mais avec une direction et une administration différentes.

CONDAMNATION DE MOINES

Paris, 19 mars. — Le 21 novembre dernier, le tribunal civil de la Seine nommait M. Ménage, liquidateur des biens de la congrégation des Carmes déchaussés.

Plusieurs membres de cette congrégation ont formé tierce opposition à ce jugement. Devant la première chambre du tribunal civil ils ont soutenu que les différentes communautés de la congrégation ont été régulièrement dissoutes par actes notariés, que les membres de ces communautés, ainsi que le constatent les actes, ont procédé eux-mêmes à la liquidation et qu'enfin tous les immeubles se trouvaient vacants avant le 1er octobre.

Notons que deux cours d'appel de province *ont déjà examiné la question, celle de Tou*louse l'a résolue négativement et celle de Rennes affirmativement.

Millerand s'est présenté pour le liquidateur *Ménage et Me* Albert Thiéblin pour les Carmes déchaussés.

Aujourd'hui, le tribunal a déclaré les Carmes déchaussés non recevables dans leur opposition et M. Ménage procédera à la liquidation de leurs biens.

Le tribunal a jugé que la loi de 1901 sur les associations n'avait pas eu pour but ni pour effet de donner aux congrégations non autorisées plus de droits qu'elles n'en avaient antérieurement.

Le jugement ajoute en substance que ce délai de trois mois prévu pour la demande d'autorisation n'avait pas pour conséquence de leur permettre de se liquider elles-mêmes, *à défaut de cette demande.*

C'est donc au liquidateur judiciaire, nommé en vertu des dispositions expresses de cette loi, qu'appartenait exclusivement le droit de procéder à cette liquidation.

Horrible assassinat d'un soldat

Oran, 19 mars. — Un assassinat, perpétré dans des conditions atroces, vient d'être commis à Aïn-Sefra.

Le légionnaire Armand Vautrin, âgé de trente et un ans, avait des motifs d'en vouloir à un de ses camarades nommé Duval. Cette haine, déjà ancienne, datait de l'époque où les deux hommes servaient aux compagnies de discipline.

Dernièrement, cette antipathie s'aggrava encore, pour des raisons de service. Vautrin, poussé à bout, provoqua pour le soir même Duval, en lui donnant rendez-vous derrière la cantine de la Légion. Là, ils devaient régler leur différend. Vautrin, un colosse, devait forcément avoir raison de Duval, plus faible que lui. Ce dernier qui, par sa conduite plus que louche à l'égard de son adversaire avait aigri les choses, prévint deux de ses camarades, les priant de lui prêter main forte au cas où la chance ne tournerait pas en sa faveur.

En effet, dès le début du combat, Duval, atteint d'un formidable coup de tête en pleine figure, tomba aux trois-quarts assommé. Comme Vautrin se préparait à quitter le terrain, un second légionnaire survint ; celui-ci, nommé de Gracia,sujet espagnol,se précipita sur Vautrin et, lâchement, lui planta un couteau catalan entre les deux épaules. Vautrin tomba sous pousser un cri. Un troisième légionnaire intervint alors, c'est un Belge nommé Delez ; il vint larder le cadavre, encore chaud, de douze coups de couteau. Puis, les deux assassins regagnèrent la chambrée.

Une heure après, une ronde découvrit le corps du malheureux Vautrin.

Les trois assassins sont en cellule, attendant leur prochaine comparution devant le conseil de guerre.

Le lendemain, le légionnaire Vautrin a été enterré ; toutes les troupes de la garnison assistaient aux obsèques.

La Mi-Carême à Paris

Paris, 19 mars. — La température fraîche et pluvieuse, hier, s'est heureusement adoucie ce matin et le soleil s'est levé de bonne heure pour sourire à la reine des reines.

Comme au mardi-gras, une armée de marchands de confetti a, dès l'aube, envahi les grands boulevards et dressé le long des trottoirs des bastions multicolores. Mais un peu plus tard, des inspecteurs en bourgeois et des gardiens de la paix en uniforme ont envahi la place et dispersé la troupe des mercanti. Le préfet de police, soucieux d'assurer à la curiosité parisienne sa libre satisfaction, a, en effet, estimé que le rempart de confetti élevé en bordure de la chaussée masquerait aux spectateurs la vue de la cavalcade. Il a en conséquence, donné l'ordre aux officiers de paix d'interdire les boulevards aux vendeurs de confetti jusqu'à ce que le cortège fût passé.

Le cortège de la rive droite est parti de la place de la Concorde avec une heure et demie de retard, par suite d'un accident survenu au char automobile de la reine des reines.

A trois heures précises, le cortège se met en marche, se dirigeant vers le palais de l'Elysée par l'avenue des Champs-Elysées et l'avenue Marigny .

Le char de la Reine des reines, magnifique voiture automobile très bien décorée de fleurs obtient le plus vif succès auprès de la foule.

A 3 h. 1/2, le cortège arrive à l'Elysée. Mlle Mission Reine des reines, accompagnée du roi et de ses garçons et demoiselles d'honneur, se dirige vers le perron du Palais. Elle est reçue par M. Combarieu et le général Dubois secrétaires généraux de la présidence.

La Reine remet à M. Combarieu une superbe corbeille de fleurs destinées à M. Loubet. En retour, M. Combarieu offre à la Reine une superbe broche en diamants portant les initiales de M. Emile Loubet.

A quatre heures, le cortège se remet en marche pour parcourir les grands boulevards

Le cortège de la rive gauche a quitté la rue du Commerce, à Grenelle, à midi et demi .

Un arrêt avait été prévu à la Chambre des députés, mais en l'absence du président, M. Bourgeois, actuellement dans le Midi, le cortège a passé devant le Palais législatif sans s'y arrêter.

Jusqu'au boulevard Saint-Germain, peu de monde, mais à l'entrée de la rue de Rennes, l'heure du déjeuner étant terminée, les curieux étaient plus nombreux, et à partir de ce moment, l'animation est allée grandissant.

Le cortège est arrivé à la préfecture de police à 4 heures. La Reine des reines et les membres du Comité ont été reçus, en l'absence de M. Lépine, par M. Laurent, secrétaire-général et le directeur du cabinet du préfet.

Mme Lépine étant indisposée, les honneurs du salon ont été faits par Mlles Lépine.

Après avoir bu un verre de champagne, la Reine a regagné son char, puis le cortège continue son chemin sans incidents.

Précédé du char de la Musique, dans lequel a *pris place l'Harmonie du Ve arrondisse*ment, entouré de trompes de chasse, de tambours et clairons « moyen-âge », s'avance lentement le char de la Reine des reines de la rive gauche.

Le principal ornement de ce char consiste dans les quatre jeunes filles, demoiselles d'honneur, qui entourent la Reine. Des cygnes blancs décorent gracieusement le devant du char.

Et c'est ensuite une revue comique des véhicules, depuis cent ans. Une patache inénarrable, que traîne, au pas, une rosse antique, précède un landau de deux mètres de long, où ont pris place marquis et marquises *en perruques poudrées. Aux grands éclats de* rire de la foule, plus nombreuse rue de l'Université que sur les grands boulevards que nous venons de parcourir, une charrette *traîne un automobile de carton,* tandis que d'autres automobiles de rare modèle vont et viennent à grande allure le long des flancs du cortège.

Des trompettes, des gardes municipaux à cheval ferment la marche.

La soirée a été très animée sur les boulevards. Un certain nombre d'arrestations ont été opérées pour violences légères. On ne signale aucun incident sérieux.

Fin de la grève du Havre

Le Havre, 19 mars. — La grève des journaliers des docks et entrepôts est terminée. Les ouvriers sont rentrés ce matin en grande *majorité ; ils n'ont pas obtenu satisfaction* dans leurs revendications. Aucun incident.

ARRESTATION DE DEUX ASSASSINS

Metz, 19 mars. — La police vient de mettre la main sur les auteurs de l'assassinat de M. Foelzer, directeur de l'usine d'Hagondange.

Ce sont deux cambrioleurs, âgés de 20 ans, Jean Schmidt, de Vaudrevange qui, dès le lendemain du crime, fût arrêté à Metz pour vols qualifiés, et Jacques Mick, de Deux-Ponts.

Le revolver qui servit à tuer M. Foelzer fut retrouvé dans le lit de Schmidt. Les coupables ont été dénoncés par la maîtresse de ce dernier.

Deux cent mille francs de détournements

Caen, 19 mars. — La police vient d'arrêter le nommé Laporte, trésorier de la caisse d'épargne de Dijon, inculpé de détournements s'élevant à la somme de 200.000 francs.

Reconnu par un *client des Folies-Caennai*ses, qui avait été en relations avec lui à Dijon et qui s'empressa d'aller, au milieu de la nuit, prévenir le commissaire central, Laporte fut surveillé pendant toute la matinée et arrêté *comme il sortait d'un appartement* de la rue des Carmélites où il s'était installé avec une jeune artiste.

Après avoir commencé par nier, Laporte, pressé de questions par le commissaire, par le procureur de la République et le procureur général, n'a pas tardé à entrer dans la voie des aveux, déclarant toutefois que ses détournements ne dépassaient pas 100.000 francs.

Il était porteur d'environ 7.000 francs.

---

lotte Lamarche se sont enfuies de l'orphelinat, où elles se trouvaient trop malheureuses...

— Eh bien ! les a-t-on retrouvées ?

— Elles se sont séparées aussitôt après leur fuite... et sont restées pendant six mois sans nouvelles l'une de l'autre...

— Ensuite ? ensuite ? que sont-elles devenues ? Et toi, comment sais-tu ?

— Louise est restée la chaste, l'honnête enfant qu'elle était à l'orphelinat.

— Et l'autre ? Claire, Claire ?

— Claire est tombée...

Et Gauthier ajouta lentement :

— Un crime de plus, vous le voyez, père, dans votre vie...

— Tu les as donc retrouvées, toi, ces jeunes filles ?

— Oui !... Et ce n'est pas tout !...

— Quoi donc ? Quoi donc ? Quel nouveau malheur ?

— Plus grand peut-être que tous les autres...

— Parle ! Parle !

— Claire... celle qui est tombée... dont la chute est irréparable.

— Eh bien ! Eh bien ! pourquoi hésites-tu ?

— Je l'aime !

Alors Marignan baissa la tête un peu plus.

Pendant quelques minutes de silence, il parut lutter contre lui-même, contre le remords, et Gauthier, qui ne le perdait pas de vue, espérait qu'il allait voir enfin son père s'attendrir, implorer son pardon, et promettre la réparation du passé pour celles qui avaient souffert à cause de lui.

Mais le jeune homme se trompait.

Rien ne sortit de ces lèvres pâles, convulsivement serrées.

Et bientôt, sans ajouter un mot, il partit.

Le lendemain, il se retrouva, boulevard Saint-Michel, devant son fils, dont il avait guetté comme toujours la sortie et qu'il avait suivi.

Gauthier ne parut point le reconnaître et passa, sans même hâter le pas.

Mais tout à coup, au moment où le jeune homme allait disparaître au tournant du boulevard Saint-Germain, près du Musée de Cluny, il entendit un bruit de course derrière lui, des exclamations.

Il tourna la tête.

Des gens accouraient qui essayaient de relever un vieillard gisant par terre.

Ce vieillard était Marignan, évanoui.

Gauthier s'élance, écarte ceux qui sont là.

— Je suis médecin, dit-il.

Il fait transporter son père chez un pharmacien du boulevard et, là, il le soigne ; la *syncope est longue ; enfin,* Marignan revient à la vie.

Avant qu'il n'ait retrouvé sa connaissance complète, avant qu'il n'ait reconnu, dans celui qui *vient de le soigner et de le sauver,* son fils... au moment où ses yeux se rouvrent, Gauthier s'est éloigné discrètement.

Et le docteur n'aperçoit autour de lui que des visages étrangers, sur lesquels se lit bien un peu de pitié, mais une pitié banale, curieuse, indifférente.

Marignan revint dans sa chambre d'hôtel et s'y coucha.

Il savait, maintenant, que jamais plus la porte de son fils ne s'ouvrirait devant lui !

Le lendemain, il quitta Paris et rentra à Tours.

Ce voyage de quelques jours, au milieu de si cruelles émotions, l'avait vieilli encore.

Tous ceux qui le rencontrèrent en furent frappés.

Ses yeux brillaient d'une exaltation fiévreuse, et dans les rues de la ville il se surprenait à parler tout haut, sans se préoccuper des passants qui se retournaient, en l'écoutant, et qui se mettaient à dire, devant son allure et ses paroles désordonnées :

— Tiens ! le docteur Marignan qui déménage.

C'était vrai, selon la terrible expression populaire :

Il déménageait !

Et, chose effroyable, il s'en rendait compte.

Il observait chaque heure, chaque jour de sa vie, et dans chaque jour, dans chaque heure, il constatait un progrès de la folie qui, lentement, l'envahissait.

Tout d'abord, cela avait commencé par des nuits sans sommeil, avec les visions et les cauchemars, nous l'avons dit.

A présent, déjà c'était, à différentes reprises, la perte et comme l'oubli complet de sa personnalité.

Des divagations de courte durée, mais qui s'accentuaient, qui tous les jours se prolongeaient, empiétant sur la lucidité de la veille.

Aujourd'hui, une heure de folie.

Demain, deux heures... bientôt, une matinée...

Jusqu'au jour où la folie habiterait, enfin, et pour l'éternité, le cerveau abandonné de sa raison.

Et il se disait, calculant froidement ses chances :

— J'en ai pour un mois, à peu près...

A étudier sur lui-même ces différents symptômes, il éprouvait un âcre plaisir, qui s'augmentait, maladivement, toutes les fois qu'il faisait une découverte nouvelle.

Il lui arriva de s'en aller de Tours sans savoir, sans prévenir personne et, du reste, sans se rendre compte de ce qu'il faisait.

Que lui advint-il ?

Comment se retrouva-t-il très loin vers la fin de la journée ?

Il avait pris le train, avait donné au guichet de la gare une destination quelconque, était descendu avant cette destination, avait erré dans la campagne, au hasard, toujours.

Il s'était réveillé de cet accès de folie en pays inconnu.

Il avait demandé son chemin quand il s'était senti plus calme, et pendant la nuit suivante il était rentré à Tours.

Il y avait ainsi, dans sa vie, une absence de tout un jour pendant lequel il n'avait pas eu la pleine possession de lui-même.

Cela se renouvela à plusieurs reprises.

Mais comme, malgré tout, sa pensée constante le ramenait vers son fils, ce ne fut pas seulement dans les campagnes voisines de Tours qu'il erra ainsi, mais il revint à Paris sans savoir ; alla frapper à la porte de son fils et, n'obtenant pas de réponse, repartit sans insister, faisant tout cela machinalement, dans une sorte d'instinct de bête qui le poussait.

Parfois, il tomba, épuisé, sans connaissance.

Des paysans le rencontrèrent sur les routes.

On le relevait, on avertissait la gendarmerie. On retrouvait son nom dans son portefeuille.

Du reste, après ces sortes de crises pendant lesquelles la raison et la folie se battaient dans ce cerveau, il retrouvait du calme ; c'était, plutôt que du calme et du repos, un abattement énorme de son corps, comme s'il avait traversé des fatigues insupportables.

Alors, l'intelligence reparaissait.

Il donnait des indications utiles à ceux qui s'inquiétaient de le rencontrer ainsi, et il se faisait reconduire chez lui.

A Tours, les amis de Marignan étaient très inquiets.

Sans connaître les raisons mystérieuses qui avaient amené la séparation du père et du fils, ils connaissaient cette séparation.

Le sort du vieillard les effrayait, maintenant qu'ils le voyaient livré à lui-même, prêt à toutes les excentricités.

Ses confrères l'avaient examiné sans qu'il s'en doutât.

Il s'y fût opposé.

Après l'avoir surveillé pendant quelque temps, l'incertitude leur devint impossible. Marignan devenait fou.

C'était l'évidence.

Alors, ils jugèrent de leur devoir d'avertir Gauthier.

En recevant cette lettre, le jeune homme eut une profonde émotion.

— Le remords ? murmura-t-il.

Et, sans plus tarder, il partit.

Lorsque son père l'aperçut, entrant tout à coup dans le cabinet de travail où le vieillard somnolait, au fond d'un grand fauteuil, il se leva, blême.

Il crut sans doute à quelque hallucination, à une vision désirée, certes, mais engendrée par la faiblesse de son pauvre cerveau.

Il passa la main sur ses yeux.

Et il resta longtemps ainsi.

Puis quand il laissa retomber sa main, quand il rouvrit les yeux, il regarda longuement Gauthier.

On eût dit qu'il se refusait à le reconnaître.

Puis, il s'avança vers le jeune homme, le toucha.

Et il eut un sourire.

Il avait cru que la vision s'évanouirait... Elle restait...

— C'est toi ? c'est toi, mon fils ?

—